

DU 3 AU 7 JUILLET **CE SONT LES SOLDES**

Une épreuve de rattrapage dénaturée !



Nous ne sommes pas opposé-e-s au principe d'une épreuve de rattrapage pour les candidat-es des baccalauréats professionnels.

Mais les conditions dans lesquelles elle est mise en place sont **toujours inacceptables !**

Pour y accéder, un-e élève doit avoir une moyenne globale située entre 8/20 et 10/20 et un minimum de 10/20 sur la partie pro.

L'oral, noté sur 20, est divisé en deux épreuves de 15 minutes notées sur 10 :

- une en maths ou sciences en industriel ou une en maths ou spécialité en tertiaire.
- une en français ou histoire géographie.

Est reçu-e tout-e élève ayant au moins 10, après calcul de la moyenne des deux notes obtenues à l'oral et aux épreuves terminales.

Le coefficient attribué à cette épreuve (50 % de l'examen) conduit à rendre négligeables les enseignements généraux voire les enseignements professionnels théoriques dans l'obtention du baccalauréat.

Pourtant la bienveillance institutionnelle, l'incitation à surnoter et la partialité de l'évaluation en CCF devraient permettre à une majorité de candidat-e-s d'obtenir ce diplôme.

De ce fait, le Bac Pro est de plus en plus dévalorisé et de moins en moins reconnu sur le marché du travail.

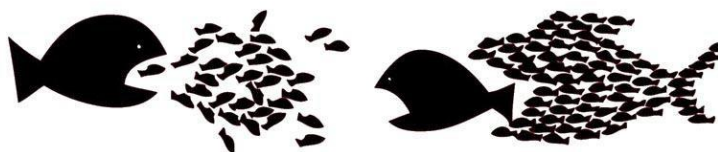
Pour SUD éducation, une remise à plat totale de la réforme s'impose

SUD éducation revendique la mise en place de modalités semblables à celles en vigueur pour l'enseignement général et technologique :

- ▶ Les candidat-es repassent deux matières qu'ils et elles choisissent.
- ▶ Les notes obtenues se substituent à celles des épreuves écrites des mêmes matières (si elles sont plus favorables).
- ▶ L'admission définitive est acquise uniquement si le ou la candidat-e obtient au moins 10 de moyenne sur l'ensemble des épreuves.



Réagissons collectivement !



Un préavis de grève de SUD Education couvre tous ceux et celles qui choisiront de ne pas cautionner ce simulacre d'épreuve de rattrapage.